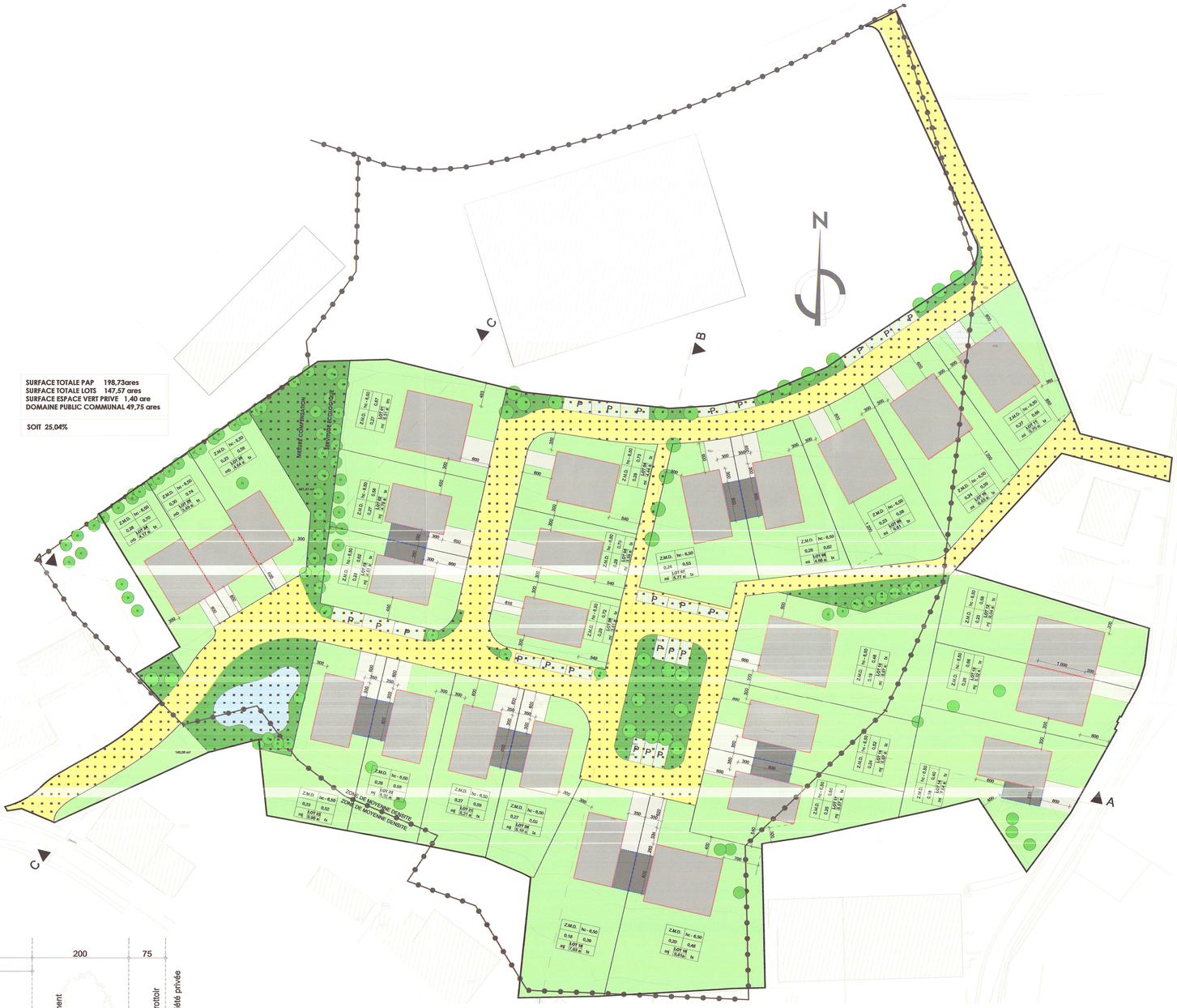

LEGENDE

Zone | Nombre d'étage pleins ou Hauteur des constructions
COS | CMU
Type de disposition des constructions | Forme des toiture

Administration communale de Clervaux
Vu et approuvé
Clervaux, le 27 JUIL. 2011
Le Conseil communal

Zones définies au PAG:

- Z.M.D. Zones de moyenne densité
- Z.A.D. Zones d'aménagement différé
- Z.M.U. Zones mixtes à caractère urbain
- Z.M.R. Zones mixtes à caractère rural
- Z.B.P. Zones de bâtiments et d'équipements publics
- Z.A.E. Zones d'activités économiques

P.A.P. **Délimitation PAP**

Nombre d'étages pleins:

- limite supérieure
- limite inférieure et supérieure
- obligatoire

Hauteur des constructions:

- hcm hauteur à la corniche de x m
- hca hauteur à l'acrotère de x m
- hfa hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- mc constructions en ordre contigu
- mnc constructions en ordre non contigu
- mi maison isolée
- mj maisons jumelées
- mb maison en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minimal/maximal de surface constructibles pour constuctions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minimal/maximal de surfaces constructibles pour dépendances
- canalisation
- canal eau pluviale
- écoulement eau pluviale par tranché ouvert

Délimitation des lots/parcelles:

- Délimation des lots / parcelles
- Délimation des zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrain cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- pourcentage minimal de logements par immeuble
- pourcentage minimal et maximal de logments par immeuble
- pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts:

- espace vert public (affection spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- espace vert privé (affection spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver

Voies de circulations:

- rues
- aires de stationnement / emplacement publics
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
- aires de stationnement / emplacement privé
- chemins piétonniers, 'pistes cyclables' privé

Formes des Toitures:

- orientation du faîtage à définir dans l'autorisation de construire
- toiture plate
- toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respect de conditions d'intégration déterminées

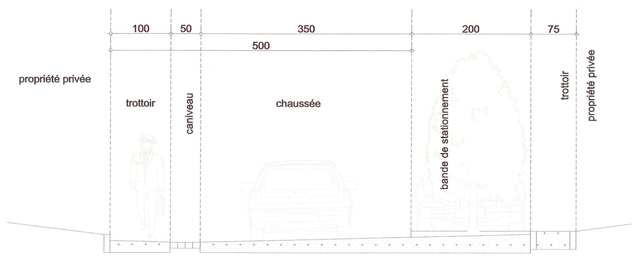

profil type voirie - Ech: 1/50

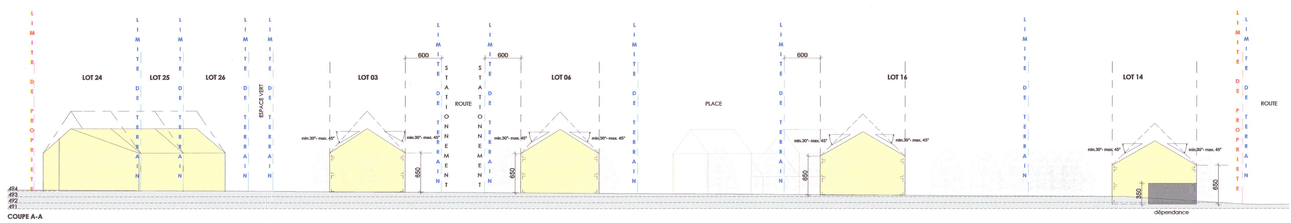

COUPE A-A

Remarque:
Les dépendances ont une hauteur de corniche maximale de 3,50 mètres

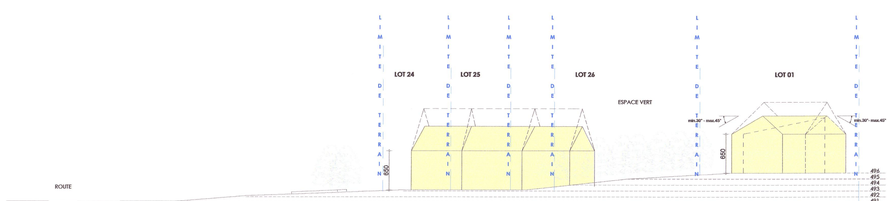

COUPE C-C

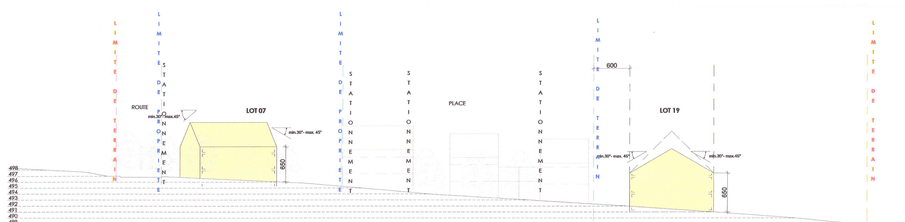

COUPE B-B

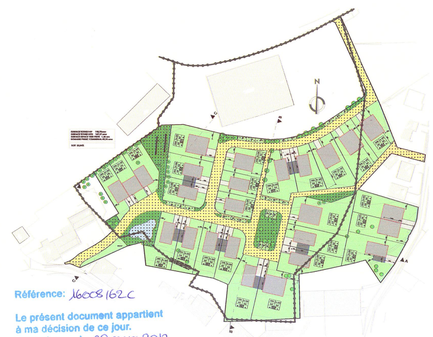

Référence: 16668162.C

Le présent document appartient à ma décision de ce jour.
Luxembourg, le 14 mars 2012
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Jean-Marie HALSDORF

E.urbain s.à.r.l.
6, rue Mathias Weistroffer
L - 1898 Kockelscheuer
G. - D. de Luxembourg
Tél. (+352) 26 36 **2002**
Fax (+352) 26 36 **2003**
E-mail: *info@eurbain.lu*

Maître de l'ouvrage: T.I. LOTISSEMENT SA

Objet: PLAN D'AMMENAGEMENT PARTICULIER
Lotissement à Weicherdange_COMMUNE DE CLERVAUX

Date: 23.09.2011

Echelle: Plan et coupes 1/500 - Profil type voirie 1/50

Dessiné par: LD | M.S. | Contrôlé par: | Fichier:

02

note importante: ce document ne peut être diffusé et utilisé sans l'autorisation écrite de l'architecte. toute nouvelle modification implique l'annulation du document précédent et son remplacement par le document comportant la modification en question. toute modification apportée aux dispositions constructives sans notre consentement ne saurait engager notre responsabilité. il est fait obligation aux entrepreneurs de signaler sans délai à l'architecte, et ce par écrit, avant tout commencement d'exécution toute anomalie constatée sur le présent document